

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **9 septembre 2024**, à 19 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham, à la salle de la Fabrique, située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Alcide Boisvert

La conseillère Marie-Pier Therrien est absente.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Fréchette constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

R 2024-09-201

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 9 septembre 2024

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption procès-verbal - séance du 12 août 2024

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Septembre 2024
- 5 Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
- 6 Services juridiques pour l'année 2025
- 7 Chambre de commerce et d'industrie de Drummond - Cotisation annuelle
- 8 TECQ - Programmation finale
- 9 Renouvellement licence annuelle - SOMUM
- 10 Résolution d'intérêt - Service gestion des archives

Sécurité

- 11 Déneigement - Point d'eau Trahan

Voirie

- 12 Déneigement - 4e chauffeur
- 13 Achat abrasif 2024-2025
- 14 Traitement antirouille équipements à neige
- 15 Installation du radio de communication - Tracteur
- 16 Remplacement cellulaire voirie
- 17 Rapiéçage mécanisé

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

- 18 Demande d'autorisation CPTAQ - Lot 5 981 285

Loisirs et culture

- 19 Rénovation local des loisirs
- 20 Achat aspirateur central - local des loisirs
- 21 Entretien plancher - local des loisirs
- 22 Embauche - Entretien patinoire

Général

Varia :

- 23 **Correspondance**
- 24 **Période de questions**
- 25 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-202

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 12 AOÛT 2024

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 août 2024, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2024-09-203

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2024, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-204

5. POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir a adopté une telle politique le 14 janvier 2019 (résolution no 2019-01-014) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture :

QUE la Municipalité de L'Avenir abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence adoptée le 14 janvier 2019 (résolution no 2019-01-14).

QUE la Municipalité de L'Avenir adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-205

6. SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de L'Avenir une offre de services professionnels pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de L'Avenir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la Municipalité de L'Avenir accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-206

7. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND – COTISATION ANNUELLE

ATTENDU QUE la cotisation annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond est à renouveler ;

ATTENDU QUE le coût de la cotisation annuelle est de 275 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu de renouveler la cotisation annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond pour un montant de 275 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-207

8. TECQ – PROGRAMMATION FINALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité, quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 1149025 version 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1149025 version 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-208

9. RENOUVELLEMENT LICENCE ANNUELLE - SOMUM

ATTENDU QUE la licence annuelle pour le logiciel SOMUM est à renouveler pour un montant de 1 377.59 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire également une mise à jour de la base des données pour un montant de 151.41 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de renouveler la licence annuelle pour le logiciel SOMUM et de faire la mise à jour de la base de données pour un montant total de 1 529 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-209

10. RÉSOLUTION D'INTÉRÊT – SERVICE GESTION DES ARCHIVES

ATTENDU QUE la Loi sur les archives prévoit que les organismes publics doivent adopter une politique de gestion des documents actifs et semi-actifs et tenir à jour leur calendrier de conservation ;

ATTENDU QUE la Municipalité devra mettre à jour son calendrier de conservation et débiter la numérisation des documents selon les différentes obligations légales en vigueur ;

ATTENDU QU'une ressource externe sera nécessaire pour la refonte du calendrier de conservation ainsi que l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des archives ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond évalue la possibilité de mettre sur pied un service de gestion documentaire pour les municipalités locales de son territoire ;

ATTENDU QUE le service de gestion documentaire de la MRC pourrait effectuer différents travaux liés à la gestion documentaire selon les besoins de la municipalité ;

ATTENDU QUE le coût annuel par municipalité pour le service de gestion documentaire variera en fonction du nombre de municipalités adhérentes ;

ATTENDU QUE si le projet va de l'avant et que la municipalité y adhère, elle devra faire l'acquisition du logiciel de gestion documentaire Constellio dont le coût variera également selon le nombre de municipalités adhérentes ;

ATTENDU QU'à cette étape, la MRC de Drummond souhaite connaître l'intérêt des municipalités à adhérer au service de gestion des archives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu que la municipalité de L'Avenir signifie son intérêt à la MRC de Drummond à adhérer à un service de gestion des archives selon le nombre de municipalités adhérentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ

R 2024-09-210

11. DÉNEIGEMENT – POINT D’EAU TRAHAN

ATTENDU l’offre de service reçue des Travaux GM pour le déneigement du point d’eau à l’abattoir Trahan pour la saison 2024-2025 au montant de 800 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d’autoriser la signature du contrat de déneigement pour le point d’eau à l’abattoir Trahan pour un montant de 800 \$ pour la saison 2024-2025 avec Les Travaux GM.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2024-09-211

12. DÉNEIGEMENT – 4^E CHAUFFEUR

ATTENDU QUE M. Martin Poirier a offert ses services à la municipalité à titre de travailleur autonome pour un montant de 35 \$ de l’heure pour effectuer des remplacements d’opérateur pour le déneigement sur appel en cas de besoin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d’autoriser l’emploi de M. Martin Poirier à titre de 4^e chauffeur sur appel en cas de besoin pour le déneigement pour la saison 2024-2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-212

13. ACHAT ABRASIF 2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l’achat d’abrasif pour la saison d’hiver 2024-2025, soit abrasif et déglacant ;

ATTENDU QU’une quantité de 800 tonnes de sable et de 80 tonnes de sel seront nécessaires pour la saison 2024-2025 ;

ATTENDU la soumission reçue pour le sable d’Excavation J-Noël Francoeur à 9.50 \$ la tonne ;

ATTENDU la soumission reçue pour du déglacant de Sel Warwick à 95.50 \$ la tonne livrée ;

ATTENDU QUE l’achat de bâches et du temps de machinerie au montant d’environ 2 100 \$ seront nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d’autoriser une dépense totale d’environ 17 340 \$ plus taxes applicables pour les achats suivants afin de constituer la réserve d’abrasif et de déglacant pour l’hiver 2024-2025 :

- Achat de 800 tonnes de sable d’Excavation J.-Noël Francoeur au montant de 9.50 \$ / tonne pour un coût total de 7 600 \$ plus taxes ;
- Achat de 80 tonnes de sel de Sel Warwick au montant de 95.50 \$ / tonne livrée pour un coût total de 7 640 \$ plus taxes ;
- Achat de bâches et temps de machineries évalué à environ 2 100 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-213

14. TRAITEMENT ANTIROUILLE ÉQUIPEMENTS À NEIGE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire le traitement antirouille sur les équipements à neige afin de les garder en bon état ;

ATTENDU la soumission de Steve Blais lavage mobile au montant de 1 800 \$ afin de faire le traitement sur place des deux camions dix roues et du tracteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser le traitement antirouille sur les équipements à neige pour un montant de 1 800 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-214

15. INSTALLATION DU RADIO DE COMMUNICATION - TRACTEUR

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'installation du radio de communication dans le nouveau tracteur ;

ATTENDU QUE le radio à installer est celui-ci qui a été retiré dans l'ancien tracteur ;

ATTENDU QUE Communication Plus estime les travaux d'installation à un montant d'environ 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser l'installation du radio de communication dans le tracteur pour un montant d'environ 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-215

16. REMPLACEMENT CELLULAIRE VOIRIE

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le cellulaire de la voirie afin que celui-ci soit compatible avec la technologie 5G pour une meilleure portée ;

ATTENDU QUE le coût de remplacement du cellulaire est de 282.92 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de remplacer le cellulaire de voirie pour un montant de 282.92 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-216

17. RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

ATTENDU QUE du rapiéçage mécanisé doit être effectué à différents endroits sur les routes de la municipalité ;

ATTENDU la soumission reçue de Vallières Asphalte Inc. au montant de 159 \$/tonne ;

ATTENDU QU'environ 200 tonnes sont nécessaires pour les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les travaux de rapiéçage mécanisé pour un montant d'environ 31 800 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

R 2024-09-217

18. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOT 5 981 285

ATTENDU la demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) de Construction DJL Inc. pour le lot 5 981 285 à L'Avenir ;

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation pour poursuivre l'exploitation de la gravière/sablière situé sur le lot 5 981 285 ;

ATTENDU QUE le projet nécessite une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec ;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 4.17 hectares ;

ATTENDU QU'il y a déjà une sablière en exploitation sur le lot visé ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au Règlement de zonage # 654-12 de la Municipalité de L'Avenir et que ce même règlement est en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE l'autorisation, si elle est accordée, n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et l'exploitation agricoles ;

ATTENDU QUE l'autorisation si elle est accordée n'affectera pas les ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir recommande l'acceptation de la demande à la CPTAQ pour le lot 5 981 285.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2024-09-218

19. RÉNOVATION LOCAL DES LOISIRS

ATTENDU QUE des rénovations mineures tel que le remplacement de moulures, remplacer les tuiles du plafond, peinture doivent être effectuées au local des loisirs ;

ATTENDU l'offre de service de Construction Marcel Hébert au montant de 3 970 \$ plus taxes pour l'ensemble des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'effectuer les travaux de rénovation au local des loisirs pour un montant de 3 970 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-219

20. ACHAT ASPIRATEUR CENTRAL – LOCAL DES LOISIRS

ATTENDU QUE l'aspirateur central du local des loisirs ne fonctionne plus et qu'il y a lieu de le remplacer ;

ATTENDU la soumission d'Aspirabec au montant de 649.99 \$ plus taxes pour un aspirateur central ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser l'achat d'un aspirateur central pour le local des loisirs au montant de 649.99 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-220

21. ENTRETIEN PLANCHER – LOCAL DES LOISIRS

ATTENDU QUE le cirage du plancher au local des loisirs doit être effectué ;

ATTENDU QUE seulement le coût de la location d'équipement et l'achat de matériel au montant d'environ 500 \$ est nécessaire puisqu'une personne s'est offerte pour effectuer les travaux bénévolement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'autorisation les travaux d'entretien du plancher du local des loisirs pour un montant d'environ 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2024-09-221

22. EMBAUCHE – ENTRETIEN PATINOIRE

ATTENDU QUE M. Guy Shank, responsable de l'entretien de la patinoire l'an dernier, a manifesté son intérêt pour occuper le poste pour la saison 2024-2025 ;

ATTENDU QUE son embauche est effective de décembre 2024 à fin mars 2025, selon les conditions météo et déterminé par la directrice de voirie, au taux horaire selon la grille salariale adoptée avec 15 heures garanties durant 9 semaines (janvier et février);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'embauche de M. Guy Shank pour le poste d'entretien de la patinoire et des équipements et ce, selon les conditions d'embauche pour ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

23. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'août 2024 est remis à tous les conseillers.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2024-09-222

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **19 heures 52 minutes**.

François Fréchette
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 7 octobre 2024.

Nom fournisseur	Description	Solde
Kathy Landry	Camp de jour cours pound & zumba	75.00 \$
Libertevision - Nummax	Service annuel web panneau électronique	275.94 \$
Simon Duchesneau	Jeux gonflables Camp de jour	776.08 \$
Centre communautaire de loisirs Claude-Nault	Accompagnateur Camp de jour	1 640.93 \$
Eurofins Environex	Analyse EP certificat # 4041672	67.84 \$
Eurofins Environex	Analyse EP certificat # 4040744	28.17 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU certificat # 4003610 - 4004502	301.24 \$
ATC CANADA ULC	Location - Tour Avenir (Septembre)	424.87 \$
Alcide Mini-mécanique	Réparation muffleur, bougie , blade tracteur pelouse	100.74 \$
Isabelle Vanier	Coupleur blocage pour égout	20.68 \$
Isabelle Vanier	Dépenses Essence camion F-150	355.11 \$
Isabelle Vanier	Dépenses Livrets ronde sécurité , poste diver, chape	1 882.70 \$
Isabelle Vanier	Dépenses Essence F-150 & outils pour pelouse	208.78 \$
Kubota Drummondville	Remboursement, Rod, tie,assy réparation Kubota	(257.38 \$)
Kubota Drummondville	Achat pneu Tracteur pelouse	158.06 \$
Kubota Drummondville	Achat pneu Kubota pelouse	106.57 \$
Marylène V. Sauvé	Dépenses Activités tricot , bricolage P'tit Marché	131.19 \$
Marylène V. Sauvé	Dépenses Affiches, activités, cadeaux Camp de Jour	821.47 \$

Marylène V. Sauvé	Dépenses Cadeaux fin de camp de jour	31.91 \$
Luc Giguère	Frais de déplacement carrières / sablières S/F 17 Août	31.80 \$
Luc Giguère	Frais de déplacement carrières / sablières S/F 24 Août	19.09 \$
Luc Giguère	Frais déplacement carrières / sablières S/F 31 août	19.61 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique - Mai 2024	278.92 \$
Centre de service scolaire des Chênes	Fibre optique - Juin 2024	278.92 \$
Sylvie Giroux	Dépenses cup café, cup crème, papiers hygiénique, savon	140.00 \$
Monsieur Bibittes	Loisirs Gestion parasitaire mensuel	80.48 \$
Excavation Yergeau enr	R2024-05-136 Fondation rte Boisvert	11 605.29 \$
Excavation J. Noel Francoeur inc	R2024-05-136 rte Boisvert	11 068.10 \$
Excavation J. Noel Francoeur inc	R2024-05-136 Fondation rte Boisvert	10 787.37 \$
Excavation J. Noel Francoeur inc	R2024-07-182 Remplacement ponceau 8e rang	241.91 \$
Garage Francis Demanche enr	Réparation freins, changement huile Camion F-150	872.49 \$
Garage J. Fortier	Inspection et entretien Mack	4 051.76 \$
FBL S.E.N.C.R.L.	Audit des états financiers au 31déc. 2023	21 845.25 \$
Groupe Maska Inc.	Pièces pour réparation Western et John deer	247.14 \$
Location Lamarche	R2024-05-136 Location rouleau rte Boisvert , 1er Rang	4 915.18 \$
Location Lamarche	R2024-05-136 Location rouleau fondation de chemin	3 667.70 \$
Therrien, Couture, Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	R2024-06-158 N/D 8121307-103	1 008.33 \$
Megaburo	Compteur photocopieur noir	6.44 \$
Megaburo	Compteur photocopieur couleur	41.38 \$
Megaburo	Bureau Papeterie boîtes de papiers photocopieur	236.82 \$
Megaburo	Compteur photocopieur couleurs	68.70 \$
Megaburo	Compteur photocopieur noir	9.02 \$
Petite Caisse	Petite Caisse / Conseil Septembre 2024	54.00 \$
Petite Caisse	Petite Caisse / Conseil Septembre 2024	105.20 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur Garage Municipale 5 août	180.00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur Garage Municipale 12 août	66.95 \$
Énergies Sonic inc	Diesel Garage	2 439.04 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	R2024-05-136 Projet fondation, rte Boisvert, 1er rang, Mcgiveney	1 345.67 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	R2024-05-136 Travaux fondation - 8e Rang & Âge d'Or	3 992.10 \$
La Recharge	Échange Cartouche d'encre pour imprimante DGA	(14.95 \$)
La Recharge	Cartouches imprimante Laser brother DG et DGA	202.13 \$
Pavage Drummond	R2024-04-103 Pavage route Demanche	487 652.12 \$
Lemire Suzie	Licence mensuelle Outlook - Août 2024	43.00 \$
GNR Corbus	R2024-03-057 Travaux ventilation / contrôle	729.92 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	575 466.78 \$

INCOMPRESSIBLES		
Fournisseur	Description	Montant
Nadège Lauzon	Activités culturelles P'tit Marché	33.33 \$
David Guillemette	Activités culturelles P'tit Marché	75.86 \$
David Guillemette	Activités culturelles P'tit Marché	31.03 \$
Bridoux	Dégustation P'tit Marché	25.00 \$
Agence Nabi	R2024-08-192 Graphisme - Planification stratégique	2 356.99 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Allocation cellulaire	50.00 \$
Curtis Cross	R2022-11-276 Allocation cellulaire	50.00 \$
Hydro-Québec	Étang 15 juin au 16 août 2024	811.46 \$
Hydro-Québec	Station Pompage 15 juin au 16 août	103.90 \$
Fréchette François	R2021-11-243 Allocation cellulaire	50.00 \$
Cogeco Connexion inc.	Garage 13 août au 12 septembre 2024	99.92 \$
Cogeco Connexion inc.	Bureau 24 août au 23 septembre 2024	269.34 \$
Cogeco Connexion inc.	Loisirs 25 août au 24 septembre 2024	160.80 \$
Banque Royale	R2024-01-025 Crédit-bail John Deere	4 529.46 \$
Banque Royale	R2021-11-258 Crédit-bail Western Star	2 253.34 \$
Mrc Drummond	R2024-01-007 Quote-part 2024	9 643.66 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2024-01-007 Quote-part 2024	11 585.42 \$
Banque Royale	Prêt 49025-9 Infrastructure	20 799.20 \$
Suzie Lemire	R2018-12-308 Allocation cellulaire	50.00 \$
Grenco	Location Photocopieur (Septembre)	136.42 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	53 115.13 \$

SALAIRE AOÛT 2024	
Salaire nets août 2024	43 019.53 \$
Remises provinciales août 2024	15 213.26 \$
Remises fédérales août 2024	6 385.86 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES AOÛT 2024	64 618.65 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2024	575 466.78 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AOÛT 2024	53 115.13 \$
TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2024	628 581.91 \$